L'AFFAIRE DU CRÉDIT MUNICIPAL DE BAYONNE

Stavisky est toujours en fuite

Sur commission rogatoire du parquet de Bayonne, la sûreté générale et la brigade mobile vont procéder, tant à Paris qu'en province, à un certain de vérifications relatives à l'affaire du crédit municipal de Bayonne.

On recherche si Alexandre Stavisky n'a pu à la faveur d'une complicité, se réfugier à Paris.

Les explications de Georges Tissier

Au cours de ces deux journées de fêtes, le juge, chargé de l'instruction de l'affaire du Crédit municipal, a interrompu l'audition des témoins.

Au cours de l'interrogatoire que lui fit subir M. d'Huait, Georges Tissier, directeur de l'établissement, répondit ainsi au juge qui lui demandait s'il était passé l'argent escroqué et comment il espérait recouvrer les faux bons et faire face à leur payement :

« L'argent a été encaissé par mes complices, notamment par Stavisky, et il a servi à l'achat de dommages de guerre hongrois qui devaient permettre le remboursement des bons en circulation ».

Il a ajouté qu'il croyait qu'en cas de difficulté, ses amis lui viendraient en aide et que tout s'arrangerait. Il estimait aussi que la réalisation des gages, c'est-à-dire des bijoux, lui permettrait de faire face aux échances.

Sacha STAVISKY

Les scellés seront levés mercredi sur les coffres mais seulement pour l'examen de la comptabilité par l'expert, M. Vernaguet de Bordeaux. On attendra la venue d'un appréciateur désigné par le ministre du commerce pour l'examen des bijoux. Outre cet expert, les propriétaires des gages, ainsi que Tissier et son défenseur, assisteront à l'opération au cours de laquelle les bijoux seront estimés.

Les bijoux de l'amie de Tissier

On apprend que le jour de l'arrestation du directeur du Crédit municipal de Bayonne, Mme Alfineo, qui vivait avec Tissier, a prié une personne amie de vouloir bien recevoir un paquet, contenant disait-elle, des bijoux personnels.

Quelques heures après, le mari de cette personne apprenant le dépôt fait entre les mains de sa femme, a pris le paquet et l'a remis au juge d'instruction.

L'enquête à Lyon laisse présager de nouvelles inculpations

Au sujet de l'affaire du Crédit municipal de Bayonne, on croit savoir que trois démarcheurs lyonnais, qui avaient placé de grandes quantité de titres émis par Staviski, vont être inculpés. Une douzaine de plaintes sont déjà parvenues au Parquet.

Le montant de l'escroquerie, qui n'a pu être encore évalué, paraît être très élevé. Les titres précités, émis par le Russe Stavisky, étaient vendus 475 à 500 francs alors qu'ils n'étaient cotés en réalité que 125 à 150 francs. M. Bastian, commissaire aux délégations judiciaires a été chargé d'enquêter sur cette affaire.

UNE GRAND-MÈRE MOURUT DEVANT LE CORPS DE SON PETIT-FILS, ABATTU PAR SON BEAU-PÈRE

Impasse du Verger, à Rennes, le nommé Elie Brou, âgé de 60 ans, a tué de deux balles de revolver son beau-fils Pierre Honoré, au cours d'une discussion.

La grand-mère paternelle de la victime, Mme Ollivier, 75 ans, attirée par le bruit des détonations et se trouvant devant le cadavre défiguré de son petit-fils, est morte d'émotion quelques instants plus tard.

Le meurtrier est allé se constituer prisonnier au commissariat de police.

UN AVION MYSTÉRIEUX A LA FRONTIÈRE SUÉDOISE

Les journaux suédois consacrent beaucoup d'attention aux évolutions d'un avion mystérieux sur les régions septentrionales de la Suède et à la frontière norvégienne.

Diverses hypothèses ont été émises. On parle d'espionnage ou de contrebande. Suivant une information de presse, les autorités douanières collaborent avec les services militaires aériens pour identifier l'avion, qui serait un monoplan de marque allemande.

Mort de M. de la Gorce, de l'Académie française

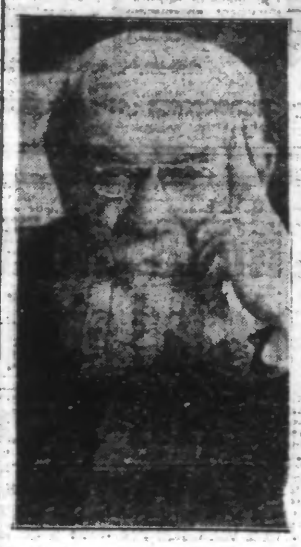

M. DE LA GORCE

M. de la Gorce, membre de l'Académie française, dont on avait annoncé la maladie, est mort à son domicile à Paris, hier, à 21 h. 45.

M. GABRIEL PARÈS EST MORT, HIER

La brillante carrière de l'ancien chef de la Musique de la Garde Républicaine

M. Gabriel Parès, ancien chef de la Musique de la Garde Républicaine, est mort hier matin à son domicile, à Paris, après une longue maladie.

Il était le fils d'un soliste de la Musique de la Garde. Né à Paris le 18 novembre 1860, élève de Théodore Dubois et de Léo Delibes, engagé volontaire en 1881, il entra à la Musique de l'Ecole d'Artillerie de Vincennes et fut reçu sous-chef de musique l'année suivante avec le N° 1, puis chef de musique en 1883. Il fut ensuite successivement, après concours entre les chefs de musique de l'Armée, chef de la musique des Equipages de la flotte, puis chef de la Musique de la Garde Républicaine qu'il dirigea de 1893 à 1911, époque à laquelle il prit sa retraite.

Il devint alors directeur artistique d'une maison d'instruments de musique où il s'occupa spécialement de la fabrication et du perfectionnement de tous les instruments à vent.

M. Gabriel Parès porta à un haut degré de valeur artistique notre première Musique Nationale, lui donnant un prestige mondial et jouissant lui-même d'une popularité immense, non seulement en France, mais encore à l'étranger, notamment à Turin, Genève, New-York, Saint-Louis, Montréal, Valence, Londres etc..., où partout des ovations l'accueillirent à la tête de ce corps d'élite.

Le 2 mai 1918, il fut chargé par Georges Clemenceau, président du Conseil, d'une mission aux Etats-Unis. Il s'embarqua à la tête d'une musique militaire de 60 exécutants et parcourut les états de l'Union, donnant, dans quatre-vingts villes d'Amérique, au cours d'une randonnée de 20 000 km., de nombreux concerts de propagande qui furent chaque fois l'occasion d'enthousiastes manifestations pro-françaises, notamment à New-York, Philadelphie, Chicago, Boston, etc., etc...

M. Gabriel Parès est l'auteur de nombreux ouvrages pédagogiques et d'œuvres symphoniques très répandus, notamment un traité d'orchestration militaire, traduit en plusieurs langues, connu dans le monde entier, adopté et considéré à juste titre par tous les professeurs de musique comme le modèle du genre.

Ses obsèques auront lieu jeudi, à Paris.

UNE JEUNE FEMME A TUÉ SA TANTE

Lundi, dans l'après-midi, le commissaire de Boulogne-sur Seine était avisé du décès de Mlle Constance Pierrot, âgée de 65 ans, compositeur de musique, demeurant avec sa sœur, Mme Virginie Colommier, âgée de 67 ans, son neveu et sa nièce, dans un petit appartement situé 76, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine.

Mlle Constance Pierrot venait, croit-on, de succomber aux suites d'une blessure qu'elle s'était faite accidentellement le matin, mais certaines contradictions ayant été relevées dans les déclarations de l'entourage de la morte, une enquête a été ouverte par le commissaire de police.

Elle s'est poursuivie hier matin et, hier après-midi, à la suite de cette enquête, la nièce de la victime, Mlle Renée-Georgette Colonnier, née le 12 juin 1900, a été arrêtée, car c'est elle qui a tué sa tante avec un pilon en marbre parce que cette dernière, a-t-elle déclaré, l'avait empêchée de se marier et ne l'avait pas prévenue à temps qu'elle allait bientôt être sourde.

La jeune fille a été écrouée au dépôt pour être mise à la disposition de M. Larique, juge d'instruction.

LA ROUMANIE EN ÉTAT DE SIÈGE

On a parlé de la démission de M. Titulesco ministre des Affaires étrangères

D'après certaines nouvelles de source étrangère, M. Titulesco, ministre des affaires étrangères roumain, qui se trouve en ce moment à Saint-Moritz, aurait avisé le roi Charles, par télégramme, qu'il refusait d'obéir à l'ordre du roi de rentrer en Roumanie et qu'il lui remettait sa démission de ministre des affaires étrangères.

M. Titulesco donnerait comme raison de sa décision que des mesures de précaution insuffisantes avaient été prises pour protéger la vie de M. Duca.

Dans les milieux autorisés, on persiste à ne vouloir ni confirmer, ni démentir la nouvelle de la démission de M. Titulesco.

Dans les milieux bien informés, on considère, toutefois, que cette démission a été effectivement envoyée au roi par le ministre des affaires étrangères.

Dans les mêmes milieux, on explique comme suit la décision de M. Titulesco : par la mort de M. Duca, une situation politique nouvelle a été créée. L'ancien cabinet n'existant plus, une formation politique nouvelle a dû être mise sur pied.

Sans nourrir la moindre animosité à l'égard de ses collègues, M. Titulesco se trouve, néanmoins, dans l'obligation d'examiner attentivement la situation nouvelle et de voir dans quelles circonstances et sous quelles conditions il pourrait désormais faire partie du gouvernement.

M. TITULESCO

La nouvelle de la démission de M. Titulesco a provoqué dans les cercles politiques une vive surprise et complique considérablement la situation politique générale.

Autre son de cloche

D'autre part, un de nos confrères parisiens annonce qu'il s'est mis en relations téléphoniques avec la résidence de M. Titulesco pour enregistrer un démenti formel.

Le seul fait exact serait, d'après notre confrère, que le nouveau cabinet de M. Angelesco n'est pas encore constitué, mais il serait hors de doute que M. Titulesco conservera, comme par le passé, le portefeuille des affaires étrangères.

Des arrestations en masse ont été opérées

Des mesures très sévères continuent à être prises en Roumanie. Officiellement, le nombre des arrestations n'a pas été communiqué, mais selon des renseignements privés, on aurait appréhendé à Bucarest environ 300 personnes.

Parmi les personnes arrêtées dans la capitale se trouvent des journalistes notoires, notamment deux directeurs de journaux, le professeur Crainic, dont le journal, le « Calendarul », qui passait pour être l'organe officieux de la « Garde de fer », a été suspendu, et le professeur d'Université, Nae Jonesco, dont le journal, le « Cuvantul », a fait l'objet de la même mesure.

La presse roumaine n'a rien publié ici au sujet de cette mesure comme, d'ailleurs, elle n'a rien enregistré au sujet de l'attitude de M. Titulesco.

LES BILLETS DE CINQ ET DE DIX FRANCS DOIVENT ENCORE ÊTRE ACCEPTÉS

Contrairement à ce que croient certaines personnes, les coupures de cinq et de dix francs ont toujours cours et doivent être acceptées jusqu'à nouvel ordre.

Le communiqué qui a été publié il y a quelques semaines annonçait seulement qu'à partir de janvier 1934 la Banque de France mettait en circulation les nouvelles pièces de cinq francs grand module et qu'elle retirait progressivement les coupures de cinq et de dix francs. Mais le retrait total peut durer plusieurs mois et pour ne pas gêner les opérations commerciales, il convient de continuer à les accepter comme par le passé.

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR LA CATASTROPHE DE LAGNY

Avant toutes choses, se pose le problème de la signalisation

L'opinion publique suit attentivement l'enquête que mènent conjointement à Meaux et à Paris, les juges d'instruction MM. Reboul et Lapeyre. Mais elle ne peut cacher son étonnement de voir l'importance attachée à la recherche des causes pour lesquelles la fameuse « bande Flaman » aurait mal fonctionné sur la locomotive du rapide Paris-Strasbourg, le soir de la catastrophe.

Cet appareil étant simplement enregistreur, on ne comprend pas en quoi son bon ou son mauvais fonctionnement aurait pu influer sur la catastrophe. La bande Flaman n'avait le moyen ni d'alerter le mécanicien, ni d'arrêter ou même de ralentir le rapide. Alors ?

C'est donc là un des côtés accessoires du problème posé et il n'a rien à voir avec les responsabilités de l'accident. Or, ce sont celles-ci que l'opinion publique veut qu'on établisse, non pas tant pour des sanctions pourtant nécessaires que pour les modifications à apporter s'il y a lieu, à des services, afin qu'à l'avenir la sécurité des voyageurs soit mieux assurée.

En outre, certains mécaniciens assurent que les cartouches placées dans les cloches avertisseuses, qui ne doivent éclater que chaque fois qu'un train franchit un sémaphore fermé, éclatent constamment sans cause apparente ; de nombreux cas de ce genre auraient été constatés.

Les mécaniciens ajoutent, à ce sujet que le système de signalisation électrique est la cause de ces éclatements intempestifs. D'après eux, des courants dont nul n'a encore pu déterminer la nature se produisent assez fréquemment, provoquant des décharges qui font éclater les cartouches, si bien qu'à l'arrivée du train, s'il franchit le sémaphore fermé, la cartouche dont l'éclatement doit l'en prévenir ne se fait pas entendre, puisqu'elle a accidentellement éclaté bien avant.

Les mêmes mécaniciens signalent également que les piles qui sont utilisées dans ce système de signalisation électrique et qui, selon leur expression, « n'ont pas d'agonie », mais meurent brutalement, sont constamment défaillantes.

Comme on le voit, la catastrophe de Lagny vient de permettre de s'apercevoir qu'il n'y a pas seulement un responsable, mais que la responsabilité se répartit en une infime poussière sur de multiples agents du réseau ; d'autre part, elle pose à nouveau tout le problème de la signalisation automatique et surtout de l'électrification de la signalisation.

L'instruction a subi, hier, un temps d'arrêt

L'instruction ouverte à la suite de la catastrophe de Lagny a subi, mardi, un temps d'arrêt. M. Reboul s'est rendu à Paris par le train de 13 h. 49, pour conférer avec M. Lapeyre, sur l'instruction que les deux magistrats mènent parallèlement.

Dans la journée de lundi, M. Reboul a entendu M. Caron, vérificateur à la Compagnie de l'Est, dont l'audition a duré une dizaine de minutes ; puis M. Piétrement, sous-ingénieur, dont l'audition a duré une heure un quart.

De son côté, M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction de Paris, a interrompu lundi ses auditions pour revoir à loisir les dossiers déjà constitués.

Mardi matin M. Lapeyre est venu au Palais de Justice de la Seine pour y entendre plusieurs témoins. Il a reçu successivement dans son cabinet MM. Duchatel, ingénieur en chef du matériel et de la traction ; Mougeot, contrôleur adjoint, et Martelot, ingénieur principal adjoint, chef du bureau de l'organisation du travail au dépôt de La Villette.

M. Lapeyre comptait avoir terminé son enquête et transmettre dans la soirée son dossier à M. Reboul.

On s'attend à des inculpations assez sensationnelles

Dans les milieux judiciaires, on confirme que l'on sera sans doute amené, dans des jours très prochains, à prononcer des inculpations appelées à un certain retentissement.

L'enquête à Paris

M. Lapeyre, juge d'instruction, après avoir entendu hier matin, deux ingénieurs et un contrôleur-adjoint de la Compagnie de l'Est, a clos son dossier, estimant qu'il avait mené à bien la commission rogatoire que lui avait confiée le juge d'instruction de Meaux.

Dans l'après-midi, il a reçu ce dernier magistrat, M. Reboul, à qui il a remis le résultat de son enquête et avec qui il s'est longuement entretenu des conséquences qui pourraient en résulter. C'est à M. Reboul qu'il appartient de prendre des décisions. Ces décisions seront, vraisemblablement, connues dans la journée d'aujourd'hui.

L'enquête du doyen des juges d'instruction a porte sur deux points principaux : 1° la question de la bande Flaman qui pointe les signaux au passage ; 2° la question du départ des trains à la gare de l'Est.

En ce qui concerne la bande Flaman, M. Lapeyre aurait relevé, assure-t-on, certaines négligences.

En ce qui concerne l'exploitation, on a cru devoir s'étonner que des convois aient été lancés sur la même voie à des intervalles très rapprochés. Il n'y aurait là, selon les agents de la Compagnie, aucune faute de service, les règlements ayant été scrupuleusement respectés. Il ne serait pas possible, estiment les agents d'exploiter utilement des lignes de chemin de fer, si on ne faisait pas confiance aux signaux et instruments prévus pour couvrir les trains qui se suivent à un intervalle pouvant descendre à trois minutes environ.

LA SCÈNE SANGLANTE DE SOLESMES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il partit ensuite, se dirigeant vers la cité du Maroc. En chemin, il rencontra M. Jean Delbecque, 18 ans, manœuvre, à qui il déclara : « Ma tête est pour Deibler, tiens regarde... » et, ce disant, il montra le tranchet caché dans sa poche. Plus loin, il dit à M. Henri Delahaye : « Je donnerai ma tête à Deibler ».

Il arriva à la cité du Maroc et entra dans la maison de M. Caudrelier.

Arrêté puis relâché

Quelques instants plus tard, les gendarmes de Solesmes étaient appelés d'urgence à la cité du Maroc. Dans la maison de M. Caudrelier, on leur désigna Théodule Blas, à l'allure manaçante.

Rosine Caudrelier, qu'ils interrogèrent, leur relata les faits suivants :

« J'étais allée chercher de l'eau, il y a quelques heures, lorsque Blas a surgi devant moi, brandissant un rasoir et me disant : « Je vais te couper le cou ».

» Je suis revenue chez moi, affolée.

» Blas, il y a quelques instants, est entré, tenant à la main un tranchet. Le père Caudrelier et les enfants allaient se mettre à table lorsque surgit le sinistre individu.

» Il faut me rendre tout ce qui m'appartient, cria-t-il. Le père Caudrelier, âgé de 50 ans, vit que Blas allait frapper sa fille. Il saisit une bêche qui se trouvait dans la salle et s'avança, prêt à frapper si l'autre ne désarmait pas.

» Allons dit Blas, je ne vous veux pas de mal » et il jeta dans le feu son tranchet.

Blas, contre qui M. Caudrelier portait plainte pour violation de domicile et menaces de mort, se laissa entraîner par les gendarmes.

« C'est Rosine, mon ancienne maîtresse, expliqua-t-il, qui m'a dit ce matin comme je lui réclamais des vêtements et du linge qu'elle m'a pris en me quittant : « Viens t'arranger avec mon père ». Je voulais rentrer en possession de mon bien, c'est tout ».

Le Parquet de Cambrai, mis au courant de l'affaire, ordonna la détention préventive de Blas. Celui-ci fut relâché. Dimanche, vers 10 heures du soir, il quittait la gendarmerie.

Trois heures plus tard, en ce lundi 1er janvier, alors que partout on célébrait l'année nouvelle, Blas exécutait un projet mûrement étudié. Il tendait un guet-apens à son ancienne amie et sauvagement la lardait de coups de baïonnette.

A coups de baïonnette

Lundi vers 1 h du matin, la gendarmerie de Solesmes était de nouveau alertée.

M. Emile Caudrelier, frère de Mme Crapet déclarait au chef de brigade, M. Duée :

« Un drame terrible vient de se dérouler sous le pont de la rue du Cateau. J'avais entendu crier : « au secours », je suis accouru, j'ai vu Théodule Blas qui frappait ma sœur avec une baïonnette. Mon père arrivait en même temps que moi. Blas nous a menacés mais nous l'avons mis en fuite ».

Le chef Duee et ses gendarmes se mirent aussitôt en campagne. Blas s'était sauvé, son crime accompli. Il fallait le retrouver. La police locale, sous le commandement du brigadier Carré, vint joindre ses efforts à ceux de la gendarmerie.

Des battues furent organisées.

Enfin, la ténacité des gendarmes et des policiers fut récompensée. Vers 2 heures du matin, les gendarmes Coquelet et Blondel rencontrèrent Blas dans la rue de la Bâle.

Ils voulurent l'arrêter : « Ne me touchez pas, dit le meurtrier, je me rendrai seul ». Les gendarmes n'eurent cure des menaces qu'il proférait. Ils lui mirent la main au collet et le ramenèrent à la gendarmerie.

« J'étais jaloux, déclara Blas, j'ai voulu tuer mon ancienne amie. Il y a quelques heures, lorsque vous m'avez relâché, l'idée m'a pris de me venger de mon amie qui, m'oublie pour aller avec d'autres. Je l'ai vue entrer avec un jeune homme au café Lamant situé près du pont. Je l'ai attendue sous le pont où je savais qu'elle devait passer...

— Mais avec quelle arme l'avez-vous frappée ?

— Avec une baïonnette que j'ai trouvée sur le talus du chemin de fer.

L'explication donnée par Blas sur la provenance de son arme était difficilement acceptable. Il est peu vraisemblable qu'une baïonnette ait pu se trouver sur le talus de la voie, où chaque jour vagabondent des enfants du quartier.

Blas du reste, lorsqu'on lui demanda ce qu'il avait fait de l'arme, s'empressa de dire qu'il l'avait jetée dans la Selle, près du pont de la chapelle Gourlain.

On ne put la retrouver.

Grièvement blessée

Dès qu'il eut appris le drame, le chef de brigade Duee alla d'abord enquêter sur les lieux. Il se rendit chez M. Caudrelier père où l'on avait transporté la blessée. Rosine Caudrelier était dans un état alarmant. Elle avait reçu sur tout le corps de nombreux coups de baïonnette.

Elle avait notamment les intestins perforés, des blessures aux bras, à la tête, etc...

On fit appeler le docteur Lestoquoy, qui, après avoir examiné la victime et lui avoir donné les premiers soins la fit transporter d'urgence à l'Hôpital de Cambrai, en raison de son état très grave.

Rosine Caudrelier fut opérée au cours de la journée de lundi, mais en raison des sérieuses et multiples blessures qu'elle porte, on ne pouvait hier encore répondre de sa vie.

Un guet-apens

L'enquête menée par la gendarmerie n'avait pas tardé à faire ressortir que Blas avait dressé à son ancienne maîtresse un véritable et sinistre guet-apens.

Libéré, ayant quitté la gendarmerie il était revenu vers le quartier du Maroc avec le dessein bien arrêté de se venger. Rosine Caudrelier l'avait-elle aperçu armé et menaçant ? On ne sait encore, car en raison de son état, elle n'a pu être interrogée.

Toujours est-il qu'avant de rentrer chez elle, elle vin, au débit Lamant, situé sur la route du Cateau, 50 mètres du pont sous lequel elle devait passer pour regagner son domicile.

Elle confia ses craintes à un consommateur, M. Adolphe Basquin, âgé de 18 ans, qui lui proposa de l'accompagner.

M. Basquin et Rosine Caudrelier sortirent du débit. Il était 1 heure du matin. Au moment où ils arrivaient près du pont Blas surgit de derrière un urinoir où il se tenait caché.

« J'ai vu, dit M. Basquin, qu'il brandissait une arme. Comme je voulais défendre Mme Crapet, il a porté plusieurs coups dans ma direction. L'un de ces coups m'a frôlé le visage, brisant le fume cigarette que je tenais à la bouche ».

Rosine Caudrelier, terrifiée, hurlait au secours. M. Basquin courut chercher de l'aide à l'estaminet Lamant. Blas s'acharna à frapper sur la femme.

Celle-ci s'écroula dans une mare de sang : à ce moment, alertés par les cris de la victime, arrivèrent le père de la victime, M. Louis Caudrelier et son frère Emile.

Blas fit mine de les attaquer avec son arme, mais M. Caudrelier asséna sur le crâne du meurtrier un magistral coup de bêche, dont il s'était prudemment muni. Blas ne demanda pas son reste, il s'enfuit... On connaît la suite.

Ecroué

Il convient de signaler l'activité et la diligence que déployèrent en la circonstance les gendarmes de Solesmes, MM. Loiseau, Coquelet, Blondel et Poix, sous le commandement de leur chef dévoué, M. Duée.

Grâce à leurs initiatives, en quelques heures, la victime était amenée à l'Hôpital de Cambrai où l'on pouvait lui donner les soins que réclamait son état, et le meurtrier était arrêté.

Blas, conduit, hier matin, au parquet de Cambrai, a été écroué.

Cette affaire survenant au moment où, à l'occasion des fêtes de l'an, la cité est en fête, a produit une vive émotion à Solesmes.

L'arrestation de Blas mettant fin par contre aux angoisses de nombreuses personnes qui craignaient ce dangereux individu, déjà passible de la relégation.

NOTRE GRAND CONCOURS DE LA LOTERIE NATIONALE

Le Règlement

A l'occasion du tirage de la quatrième tranche de la Loterie Nationale, notre journal organise à partir de DIMANCHE 24 DECEMBRE 1933, un Grand Concours intitulé : « LE GRAND CONCOURS DE LA LOTERIE NATIONALE », doté de plus de 1 000 Prix d'une valeur de plus de 110 000 francs.

Pour participer à ce concours qui durera 12 JOURS, il suffit de se conformer aux dispositions ci-dessous :

Ce qu'il faut faire pour participer au Concours

Les concurrents devront répondre à une seule question : QUEL SERA LE CHIFFRE QUI SORTIRA AU TIRAGE DE LA QUATRIEME TRANCHE POUR DESIGNER LES LOTS DE 200 FRANCS ? (Les chiffres vont de 0 à 9).

QUESTION SUBSIDIAIRE : Afin de départager éventuellement les solutions exactes, les concurrents devront répondre, par un seul nombre, à la question suivante : QUEL SERA LE NUMERO QUI GAGNERA LES CINQ MILLIONS ? (Les numéros vont de 0 à 99 999).

Il est entendu que si ce numéro n'est pas indiqué exactement seront considérés comme gagnants les concurrents qui auront répondu à la première question et dont le nombre à la question subsidiaire SE RAPPROCHERA LE PLUS DU NUMERO GAGNANT LES CINQ MILLIONS.

Le concurrent qui s'en approchera le plus gagnera le premier prix de 20 000 francs. Le prix de 10 000 francs sera attribué à celui dont la réponse viendra immédiatement après celle du premier gagnant et ainsi de suite jusqu'à épuisement des prix.

En cas d'ex aequo pour les 1er et 2e Prix, LE MONTANT DE CES PRIX S'ADDITIONNERAIT ET SERAIT REPARTI ENTRE LES GAGNANTS DONT LA REPONSE SERAIT IDENTIQUE. Pour les prix suivants, les réponses identiques seraient départagées par tirage au sort.

Le chiffre et le numéro devront être inscrits d'abord sur le bulletin de réponse et ensuite reproduits à l'encre en BAS ET A GAUCHE DE L'ENVELOPPE SERVANT A LA REPONSE, comme le montre le modèle ci-dessus.

AUCUNE PHRASE A ECRIRE. AUCUNE APPRECIATION A DONNER. UN CHIFFRE ET UN NOMBRE A INDIQUER. C'EST TOUT.

Comment envoyer les réponses

Lorsque les concurrents auront rempli le bulletin de réponse que nous ferons paraître dans notre journal de VENDREDI 5 JANVIER et collé les numéros d'ordre, parus du dimanche 24 décembre 1933 au jeudi 4 janvier 1934, ils mettront ledit bulletin sous enveloppe timbrée à 0.50.

Nous insistons sur le fait que les réponses au concours devront être inscrites en tête du bulletin-réponse et ensuite, reproduites EN BAS ET A GAUCHE DE L'ENVELOPPE, afin de faciliter les opérations de dépouillement.

Les réponses devront nous parvenir, au plus tard, le DIMANCHE 7 JANVIER A MINUIT. Cependant, les enveloppes mises à la poste le Dimanche 7 Janvier avant minuit, seront acceptées. Le cachet de la poste en faisant foi.

Un concurrent a la faculté d'envoyer plusieurs réponses à condition toutefois de les envoyer chacune sous pli séparé et de se conformer aux indications du présent règlement.

Modèle de l'enveloppe-réponse

Timbre à 0.50

Concours de la Loterie Nationale
" L'ÉGALITÉ "
186, Rue de Paris

Attention !
Indiquer ici, à l'encre, le chiffre des 200 fr. et le nombre qui gagnera cinq millions

3 — 96-876

LILLE (Nord)

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Aucune réclamation ne sera admise.

Les envois par poste qui seraient insuffisamment affranchis ou arriveraient après le délai fixé, seraient refusés. Pour les personnes habitant LILLE, ou pouvant s'y rendre, il suffira de déposer leur enveloppe dans la boîte disposée à cet effet dans notre hall, 186, rue de Paris, à Lille.

Il est interdit aux personnes appartenant aux différents services du journal de prendre part à la compétition directement ou indirectement.

Pour les gagnants

Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter en nos bureaux, 186, rue de Paris, à LILLE, pour retirer leur prix. Les gagnants auront à justifier de leur identité. Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 3 janvier 1934. — Soleil : lever : 7 h. 46 ; coucher : 16 h. 4 ; Lune : lever : 18 h. 48 ; coucher : 9 h. 20. Aujourd'hui : Saint-Geneviève. — Demain : Saint-Rigobert.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Mauvais temps ; Ciel brumeux, couvert, avec pluies, devenant trois quarts couvert avec pluies intermittentes ; Vent du secteur Sud-Ouest, modéré ou assez fort et irrégulier. — Le minimum de température sera en hausse sur la veille.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 janvier 1934, à 18 h. : Baromètre : 767 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 9 h. : 4 mm. 0 ; Thermomètre : Fronde : 0.0 ; Minima : — 1.2 ; Maxima : 2.4 ; Etat hygrométrique : 100 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : Néant ; Direction du vent : Nord ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Froid ; brumeux.

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1934. — N° 10

LA COMTESSE SARAH

par Georges OHNET

Un coup de foudre éclata soudainement dans son ciel tranquille. Lady O'Donnor, sans maladie, sans que rien fît prévoir une fin si rapide, mourut subitement. La douleur de Sarah fut profonde. Elle pleura sa bienfaitrice comme une véritable mère et s'apprêtait à veiller pieusement son dernier sommeil quand le marquis de Mellivan-Grey arriva chez sa sœur et parlant en maître ordonna à la jeune fille de s'éloigner sur-le-champ. En cette circonstance, Sarah prouva la fermeté de son cœur et la vigueur de son caractère. Elle tint hardiment tête au frère de la morte, lui reprocha amèrement l'incohérence de sa conduite et termina en déclarant que tant que lady O'Donnor serait présente dans la maison, elle qui se considérait comme sa fille ne la quitterait pas.

Cette scène odieuse, provoquée par le marquis, à deux pas du lit dans lequel lady O'Donnor reposait entourée de fleurs, fut sévèrement jugée et l'opinion publique qui était sensiblement favorable à lord Mellivan, changea très avantageusement pour Sarah. Le lendemain de l'enterrement de sa mère adoptive, Sarah sans attendre la sommation que son ennemi ne pouvait manquer de lui adresser se retira auprès de Mrs Stewart, personne âgée et très respectable qui lui avait donné des leçons de littérature. Là, elle attendit, vivant très modestement, le résultat du procès engagé entre lord Mellivan et elle.

L'héritier naturel de lady O'Donnor s'étant trouvé, dès le principe, en face d'une adoption parfaitement régulière comprit que l'issue du débat engagé par lui ne pouvait être douteuse. L'action entamée contre Sarah ne tenait pas debout comme disait le solicitor. Le marquis avait beau arguer de la prétendue faiblesse d'esprit de sa sœur, rappeler les preuves de démence qu'elle avait données, au moment de la mort de son enfant, les accusations sans consistance dont lui, il avait été l'objet, rien ne pouvait prévaloir contre l'acte d'adoption en bonne et due forme, qui mettait Sarah en possession des mêmes droits qu'un enfant légitime. Le marquis se sentant vaincu d'avance, et exaspéré à la pensée de ne rien toucher du riche héritage qu'il avait si ardemment convoité, résolut de forcer par la crainte du scandale, Sarah à transiger. Il paya donc les petits journaux pour répandre sur le compte de celle qu'il appelait l'aventurière de grand chemin, les calomnies ignobles qui n'avaient jusque-là été murmurées que de la bouche à l'oreille. La public honnête, indigné de cette campagne, conduite sans pitié et sans pudeur contre une femme se révolta et des discussions violentes éclatèrent entre ceux qui tenaient Sarah pour une coureuse et une intrigante et ceux qui la considéraient comme une jeune fille pure et sans tache. Il y eut dans les grands cercles de Londres des provocations qui aboutirent à de sérieuses rencontres. Le jeune lord Blosberry, celui qui aurait donné volontiers mille guinées pour être à la place du chien, reçut une balle dans la hanche qui le fit boiter pendant le reste de sa vie. Le colonel Kennedy, des horseguards tua sir Ronald Smidley qui avait déclaré, après souper que Sarah lui avait écrit des lettres d'amour.

Ces incidents, racontés dans les journaux, au lieu d'arranger les affaires de l'orpheline, portèrent le scandale à son comble. Et pour attendre la fin du procès Sarah passa en France. Aussitôt ses ennemis annoncèrent qu'elle s'était jetée dans la galanterie et que prochainement elle allait débuter au Cirque à Paris, comme écuyère de haute école. On la disait maîtresse d'un prince autrichien qui faisait des folies pour elle. Un journal publia la correspondance d'un reporter qui racontait une visite faite par lui à Sarah, dans son merveilleux hôtel de l'avenue de Villiers. Il décrivait les salons remplis d'objets d'art et ouvrait même au public indiscret la chambre coucher de la belle Anglaise. Il donnait les détails les plus minutieux sur l'ameublement Louis XVI, sur les tentures de soie brodée d'argent, sur le lit, au baldaquin solennel et coquet surmonté de plumes roses. Tout y était, jusqu'aux peaux de tigres qui servaient de tapis aux pieds charmants de l'adorable fille, quand, vêtue d'une chemise de soie ses beaux cheveux d'or, dénoués sur le dos, elle attendait le soir son fastueux protecteur.

Pendant ce temps-là, Sarah était bien tranquillement installée à Menton, dans une petite maison très simple, sous la garde de la très vigilante et très laide Mrs Stewart et faisait des aquarelles qu'elle donnait aux dames patronesses pour leurs ventes de charité. La colonie anglaise fut indignée, et une protestation, signée par tous les compatriotes de miss O'Donnor, fut envoyée au journal de Londres qui ne la publia pas.

Mais un revirement complet s'était opéré en faveur de la fille adoptive. Le procès plaidé avec une très grande passion par les avocats des deux parties fut la réhabilitation complète de Sarah. Son défenseur, homme d'une grande autorité, membre du parlement et doué d'un remarquable talent de parole, produisit toutes les preuves de la diffamation et de la calomnie, auxquelles s'était livré l'adversaire de Sarah, et la Cour, avec des considérants extrêmement durs pour lord Mellivan donna gain de cause à miss O'Donnor. Cependant de tous ces bruits infâmes, il était resté un écho affaibli mais persistant. Et bien des gens disaient encore en remuant soucieusement la tête :

— C'est égal, il n'y a jamais tant de fumée sans un peu de feu.

Sarah, mise en possession de l'immense fortune de sa mère adoptive, prit l'Angleterre en exécration. Il lui parut impossible à continuer à y vivre, et, toujours suivie de Mrs Stewart, qui jouait auprès d'elle le rôle du dragon auprès de la Toison d'or, elle se mit à voyager. Elle avait dans le sang la passion du déplacement qui entraîne aux quatre coins du monde la race bohême. La libre éducation anglaise lui facilitait ses mouvements et, successivement, elle visita la Hollande, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche. Pendant trois mois, au printemps, elle venait s'installer à Paris dans un bel appartement meublé de la rue de la Paix, et suivie de l'excellente Stewart, elle courait les magasins, faisant ses approvisionnements, comme un marin qui va reprendre la mer. Puis elle se dirigeait vers Trouville, Dieppe ou Arcachon et restait au bord de l'Océan dans un calme absolu. Elle recevait en petit comité, offrant le lunch à cinq heures, et, le soir, une tasse de thé, faisant de la musique, comme une grande artiste, chantant avec une voix rare les partitions nouvelles, accompagnée par la modeste et bonne Stewart qui, très myope, touchait du bout du nez la musique, et laissait traîner sur le clavier les longues boucles de ses anglaises. Soudain, Sarah cessait de chanter une flamme s'allumait dans ses yeux bleus, elle fermait brusquement la partition, faisait une glissade et s'écriait :

— Assez de grand art ! Dansons !

Et, s'élançant au bras d'un cavalier, elle valsait pendant des heures, avec une sorte de fièvre passionnée. Des rougeurs montaient à ses joues, et, les dents serrées, fiévreuse, violente, elle mettait cinq ou six danseurs hors d'haleine. De sa chevelure d'or s'exhalait un parfum plus puissant, sa peau prenait un éclat plus veloute. Sa démarche devenait languissante et voluptueuse. On ne pouvait l'approcher sans subir un charme étrange. Il y avait en elle quelque chose de diabolique qui troublait profondément. Elle avait une sorte de phosphorescence, comme la mer par les temps d'orage. Ces soirs-là, elle rendait les hommes fous. Elle les laissait partir enivrés, l'esprit bouleversé, le cœur palpitant. Le lendemain ils revenaient, tout pleins des impressions de la veille ; ils trouvaient Sarah calme, grave, froide, et tombaient du haut de leurs rêves et de leurs espérances. La jeune fille n'y mettait aucune coquetterie. Ses emportements étaient inconscients. Sa nature première, ardente, fantasque, reparaissait par brusques échappées, son tempérament dévorant se manifestait par des fantaisies soudaines, puis la seconde nature, qu'elle devait à l'é